



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Lettre de consultation pour l'élaboration d'un diagnostic partagé infra-communal des besoins de santé des quartiers prioritaires du Robert

Objet :

1°/ Réaliser un diagnostic partagé infra communal en vue de la mise en place de l'Atelier Santé Ville dans les quartiers prioritaires, Quartier Politique de la Ville (QPV) du Robert, visant à :

- Identifier sur la commune du Robert, les besoins spécifiques des publics en difficulté et les déterminants de l'état de santé liés aux conditions de vie

- Mettre en place sur la base de ce diagnostic, une réflexion dynamique et concertée sur les programmes et actions mis en œuvre pour qu'ils s'inscrivent dans une stratégie globale cohérente, grâce à des groupes de travail.

2°/ Accompagner la ville et le Coordonnateur dans la mise en place de l'Atelier Santé Ville : mise en place des instances ASV et CLS, organisation des rencontres, et choix des orientations stratégiques et rédaction des documents administratifs)

Contexte :

L'Atelier Santé Ville (ASV) est une démarche qui articule deux politiques publiques : la politique de la ville, et la politique de santé publique. Il favorise la coordination des acteurs et des actions en lien avec la santé sur un territoire prioritaire.

En effet, la précarité des conditions de vie dans les QPV entraîne pour les personnes qui la subissent, un état de santé moins favorable.

L'ASV vise donc la réduction des inégalités de santé, sur un territoire. Il agit sur les déterminants de santé que sont les facteurs sociaux, économiques, environnementaux ou culturels qui ont un impact sur la santé des habitants.

Il importe de l'implanter au Robert rapidement car, il est inscrit dans le Contrat de ville signé le 30 juin 2015. Dans son rôle de coordination des acteurs et d'impulsion de projets au service de la santé des habitants, l'ASV participe à la mise en œuvre des actions du Plan Local de Santé Publique et du volet Santé du Contrat de Ville.

Cette démarche doit reposer sur un diagnostic partagé des problématiques de santé du territoire concerné, réalisé en lien avec les collectivités locales, l'ARS, et les services de l'État.

ENJEUX DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic partagé est l'élément déclencheur d'une mise en synergie des points de vue des constats et des réflexions d'acteurs concernés par un même sujet ,mais intervenant sur des champs différents.

Les enjeux du diagnostic sont de plusieurs ordres :

- valoriser les actions existantes
- partager les regards et les pratiques
- améliorer la cohésion des différents territoires en matière de santé
- travailler à l'élaboration des définitions communes
- favoriser les liens entre les acteurs : médicaux, sociaux, de l'insertion
- élaborer l'organisation de l'Atelier Santé Ville (ASV)

La démarche du diagnostic partagé santé, doit apporter une plus-value dans la mise en œuvre de l'ASV.

Il doit donc être considéré comme faisant partie de l'action. En effet, il permet :

- d'aider les acteurs (collectivités, professionnels et habitants) à identifier les besoins et les ressources du territoire
- repérer les comportements d'usage des services et les déterminants d'un mauvais accès à la santé

Ce faisant, il prépare le changement, et il devra s'inscrire dans une démarche participative intégrant les collectivités, les professionnels et les habitants du territoire.

PUBLIC ET TERRITOIRE CIBLES

Les habitants du QPV du Robert (Cité Lacroix, Pointe Lynch, Trou Terre)

LES AXES DE TRAVAIL :

Toute approche à la fois quantitative et qualitative constitue les éléments des axes de travail.

A titre d'exemple :

1 - Recueil de données statistiques descriptives relatives au territoire d'action (principaux indicateurs) :

- situation socio-démographique (structure démographique et conditions de vie, indicateurs de précarité...)
- état de santé des populations (causes de mortalité, déterminants de santé...)
- état de l'offre de soins (démographie médicale et paramédicale libérale et hospitalière, médico-sociale, personnes handicapées, offres de soins de 1^{er} recours...)
- état de l'offre de prévention et éducation pour la santé (associations, institutions impliquées, programmes en cours, vaccinations...)

2 – Recueil de données qualitatives dans une démarche participative auprès des habitants et des professionnels du territoire

- quels sont les besoins de santé identifiés par les acteurs eux-mêmes sur leur territoire ?
- quels sont les principaux modes de collaboration entre les acteurs ?
- comment est organisé l'accès aux soins et aux droits des habitants (modes d'usages des services, CMU, ...)

REMISE DE DOCUMENTS AU PRESTATAIRE

La Ville du Robert mettra à disposition du prestataire tous les éléments en sa possession afin d'optimiser sa prestation. Le prestataire pourra compter sur la contribution de M. Patrick CATHERINE, Coordonnateur ASV-CLS pour faciliter la mise en œuvre du diagnostic, pour la récupération des documents ou d'identification des personnes ressources.

MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

La méthodologie proposée est un critère de sélection de l'offre de prestation. Celle-ci fera donc l'objet d'une description détaillée lors de la réponse à cette consultation (critères de détermination des publics touchés, construction du système d'information, traitement des données, analyse des résultats, rédaction de l'étude quantitative et de ses consultations...).

Le travail de diagnostic devra reposer sur :

- des données chiffrées recueillies auprès de différentes sources (CAF, CGSS, INSEE, ...)
- le point de vue des acteurs sanitaires et sociaux intervenant sur les quartiers prioritaires (les professionnels, les associations...).
- des enquêtes auprès de la population habitant les quartiers prioritaires

Le titulaire de la prestation devra fournir en cours d'exécution:

- un calendrier de mise en œuvre
- remettre un rapport intermédiaire sur l'évolution des prestations réalisées.

À la fin de la mission, il est demandé au titulaire de remettre un rapport final (version papier et numérique) et une synthèse (version papier et numérique) qui :

- dresseront un état des lieux à l'échelle des territoires concernés
- présenteront une analyse approfondie en réponse aux axes de travail et objectifs opérationnels ci-dessus cités
- formaliseront des préconisations opérationnelles permettant de développer un plan d'action adapté aux priorités de santé des quartiers prioritaire des QPV.

Il pourra être demandé au prestataire de faire des modifications ou d'apporter des précisions voire des mises à jour autant de fois que possible dans les délais fixés par le donneur d'ordre avant la fin de la mission.

Le prestataire retenu présentera son rapport final au comité de pilotage restreint du contrat de ville.

DÉLAIS DE RÉALISATION DE LA PRESTATION

8 mois à compter de la date de la décision de la commission qui va statuer sur les candidatures reçues

PRIX

Il s'agit d'un prix forfaitaire.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Paiement sur service fait pour la totalité du diagnostic partagé avec versement d'acomptes sur présentation des éléments intermédiaires :

- démarrage de l'action : **acompte 50 %**
- restitution rapport final du diagnostic : **solde 50 %**

DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS

Au plus tard **le jeudi 04 avril 2019 à 12H00 délai de rigueur**

DÉBUT DE LA PRESTATION SOUHAITE

À partir du **29 avril 2019**

MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES

Le prestataire doit déposer son dossier par voie électronique à :

- Mme AUGUSTE-CHARLERY, déléguée du préfet à la politique de la ville sur les quartiers prioritaires du Robert et de Sainte-Marie).

Adresse mail : gertrude.auguste-charlery@martinique.gouv.fr – Tél : 06 96 22 06 38

- M.CATHERINE Patrick, coordonnateur Atelier santé ville

Adresse mail : p.catherine@ville-robert.fr - Tél 0696 83 15 43 ou 0596 65 02 88

PROCEDURE D'EXAMEN DES DOSSIERS :

Les dossiers seront examinés par une commission composée :

- de l' élu de la ville déléguée à la Santé publique
- de l' élu délégué au CCAS
- de l' élu de la ville chargé de la politique de la ville
- d' un représentant de l' État
- d' un représentant de l' ARS
- d' un représentant de la DJSCS

Rôle de la commission : examen des dossiers avec demande éventuelle de compléments d'informations aux prestataires, puis validation de la candidature qui sera retenue.

Les critères intervenant pour la sélection finale des offres seront évalués de la manière suivante :

- **valeur technique : 60 %**
- **prix : 40%**

La valeur technique sera analysée au regard des critères suivants :

- connaissance de l'environnement local
- la qualité de la note méthodologique fournie par le candidat pour la réalisation de la prestation
- le travail réalisé sur des thématiques similaires, ainsi que sur les compétences du (ou des) intervenant(s) chargé(s) de la mission
- adéquation de la réponse à la problématique posée par la présente note
- précisions et cohérences de la méthodologie de l'offre et de son pilotage
- planification réaliste de l'élaboration du diagnostic
- viabilité de la structure porteuse sur le plan administratif et financier
- mobilisation des partenaires institutionnels
- précision de l'identification du ciblage de la population et des professionnels de santé
- cohérence entre le coût du projet et le résultat attendu

Contenu du dossier de candidatures :

- Tout document permettant d'évaluer l'expérience les capacités professionnelles, techniques et financières du prestataire.
- un budget prévisionnel présentant les charges qui seront affectées à l'offre
- la méthodologie envisagée pour la réalisation de la prestation
- le phasage des étapes
- les ressources humaines affectés au projet (compétences, temps dévolu, CV, références...)

Correspondants :

M. Patrick CATHERINE : tél 0696 83 15 43

Mme G. AUGUSTE-CHARLERY : tél 06 96 22 06 38

ANNEXES

1/ Carte des QPV

2/ Les fichiers suivants dont dispose la ville seront mis à disposition des candidats sur demande en version numérique.

1. Etude Cap Nord des personnes âgées
2. Convention Territoriale Globale de Cap Nord/ CAF
3. Dossier INSEE Martinique Antilles Guyane, analyses octobre 2018 – focus sur les quartiers prioritaires
4. Données CAF
5. Analyse des Besoins Sociaux 2016
6. Analyse des Besoins Sociaux 2016 portant sur le handicap
7. Observatoire régionale des situations de fragilité CGSS- Martinique

1/ Carte des QPV

COMMISSARIAT GENERAL A L'EGALITE DES TERRITOIRES
5 rue Pléyel
93283 Saint-Denis CEDEX

Septembre 2015

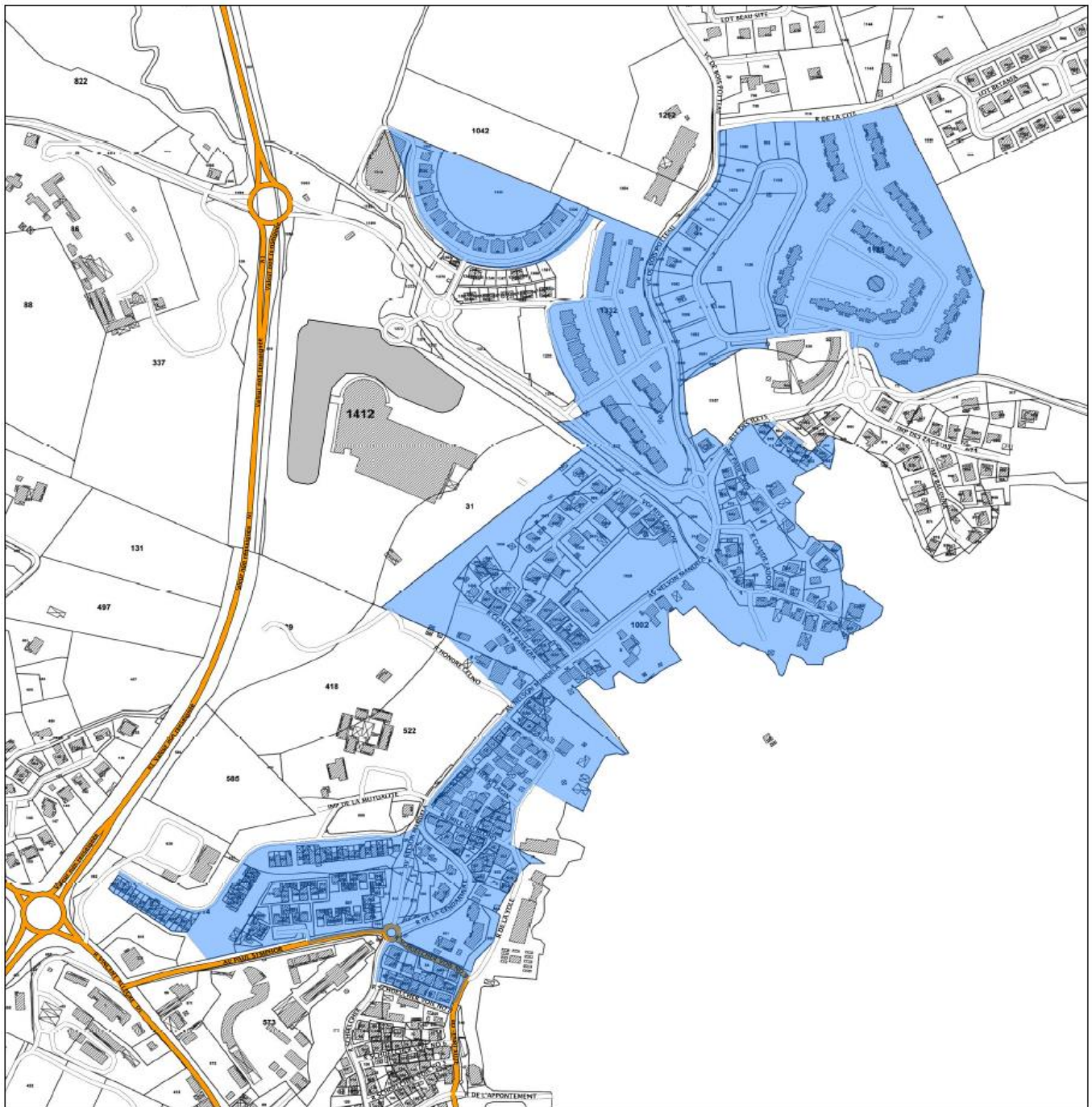


cget

Département : Martinique
Commune(s) : Le Robert
Quartier : Zone De Cité Lacroix Trou Terre Pointe Lynch

Quartier prioritaire de la politique de la ville
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie

Carte au 1/4 000 visée à l'article 1 du décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014
rectifié par le décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015.



Source : © IGN – Octobre 2014 - CGET

Le quartier prioritaire est délimité par un polygone de couleur bleu
La limite communale est délimitée par un trait de couleur orange